
COMPTE RENDU DU CTP CENTRAL DU 26 MAI 2010 RE-CONVOQUÉ LE 02 JUIN 2010

Suite au boycott de certaines organisations syndicales, le CTP Central prévu le 26 mai 2010 s'est tenu le 02 juin 2010 en présence du Directeur Général qui présidait la séance.

L'ordre du jour prévoyait notamment une discussion autour du DOS version consolidée, de CHORUS, du Service des retraites de l'Etat, de l'examen de textes relatifs à la procédure judiciaire d'enquête fiscale, de deux projets de décrets relatifs à la catégorie A .

Une demande d'inversion des points à l'ordre du jour par certaines organisations et les contraintes horaire du directeur général ne nous ont permis d'avoir une discussion que sur CHORUS et les Pensions.

Le CTPC commencé à 9h30 s'est achevé à 13H40.

Après les déclarations liminaires, dont celle de la CFTC (voir en fin de ce compte rendu), le Directeur général s'est exprimé sur les missions et l'organisation des métiers en précisant qu'une discussion allait s'ouvrir sur ce sujet, et que cela n'avait pas été fait jusqu'à présent pour ne pas multiplier de nouveaux chantiers en pleine fusion.

Par ailleurs, il a confirmé que les engagements du Ministre à entamer des discussions avec les représentants du personnels sur la question de l'emploi seraient tenus et que celles-ci auraient lieu dans les semaines à venir.

En ce qui concerne CHORUS, Monsieur Parini a rappelé que ce n'était pas la DGFIP qui était à l'origine de ce projet, mais que naturellement elle devait le faire vivre et s'en emparer, étant présente dans toutes les étapes de la chaîne des dépenses.

Compte tenu des nombreux dysfonctionnements affectant nos services, il a demandé au Ministre de pouvoir réunir un groupe de travail regroupant nos partenaires afin de lister les difficultés et d'y remédier. Ce groupe de travail spécifique se tiendra rapidement.

Selon lui, le rôle de la DGFIP en est conforté, et le principe de la séparation ordonnateur/ comptable est conforté par le service facturier.

Sur le sujet de la réorganisation des pensions, et la suppression d'un centre sur deux (sur 24 centres, 12 seront maintenus), le directeur général a mis en avant que le but de la réforme était d'améliorer la qualité des renseignements fournis tant aux actifs qu'aux retraités par un fichier informatique plus complet, par des structures moins dispersées territorialement.

Les centres qui ont été fermés l'ont été prioritairement en raison de leur effectif réduit, mais aussi de la difficulté à pourvoir les postes, l'attractivité géographique étant réduite.

Il a rappelé que les agents touchés par la restructuration bénéficient d'une garantie totale et absolue de rester sur place ; le dossier sera suivi dans des groupes de travail.

La CFTC, a exprimé le regret de ne pas avoir pu traiter l'ensemble des sujets, notamment le DOS.

Concernant CHORUS, si les explications données ont pu éclaircir le sujet , la CFTC s'est inquiétée de la mise en place chaotique et des retombées sur la DGFIP ; nous prenons acte également que les affectations reposent bien sur la base du volontariat, après quelques errements locaux.

Concernant les pensions, nous avons rejoint les autres organisations pour nous opposer à la fermeture du centre de Corse, et nous nous sommes également souciés de celle des centres de Strasbourg et de Metz. Au final, les réponses du Directeur ne sont pas satisfaisantes et nous avons regretté que le dialogue social dans ce dossier ait été maltraité. Cependant, même si nous sommes amenés à regarder à nouveau le dossier en groupe de travail, ce dernier paraît ficelé et non modifiable.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



Au final, le CTPC s'est plutôt transformé en groupe de travail de rattrapage sur deux sujets quasi bouclés, nous a permis de voir le Directeur Général et ne fait que confirmer l'urgence pour l'administration de boucler vaille que vaille la fusion effective et les restructurations tous azimuts au 1^{er} janvier 2012. Quant aux agents, si des protections existent pour leur reclassement, la prise en compte des bouleversements des métiers, les migrations géographiques, les angoisses légitimes que cela entraîne, sont abordées mais pas traitées, et ne sont toujours pas une priorité. **Pour la CFTC Finances Publiques, cela demeure inacceptable.**

LIMINAIRE CFTC

Ce comité technique paritaire central re-convoqué se tient, mais c'est une habitude depuis des années, dans un contexte social assez tendu.

Le mouvement du 27 mai 2010, auquel nous avons participé, cristallisé autour du sujet central des retraites, est aussi pour les agents de la DGFIP qui se sont mobilisés, la revendication d'un malaise persistant, et que vous semblez non pas ignorer, « vous voyez et vous entendez », mais négliger, en traitant ces journées comme de simples indicateurs statistiques.

Dans une période de vaches maigres, où les familles sont touchées socialement, mais aussi financièrement, l'expression du mécontentement par la grève est une décision grave pour celui ou celle qui la prend.

A cet égard, on ne pourra pas objecter aux représentants des personnels que nous sommes, le fait de ne pas faire savoir à l'administration dont vous avez la charge, le ressenti, l'expression des agents qui la composent. Autrement, dit, le dialogue social dont l'instance la plus haute de notre maison est le CTP central, devrait évoluer aussi vers l'instance de décrispation des conflits.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - 2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

Même si la CFTC craint avec l'abandon du paritarisme qui se dessine dans la fonction publique, issu d'accords que nous n'avons pas cautionnés, que les futures instances n'aillent pas dans le sens que nous souhaitons.

Nous le précisons aussi par rapport à un des points de l'ordre du jour : le document d'orientations stratégiques. Nous souscrivons à l'idée de disposer d'un document qui « fixe le cap de notre proche avenir professionnel commun ». L'idée d'instituer ce qu'on peut qualifier de dialogue participatif avec les agents et les représentants syndicaux locaux, pourquoi pas ?

Mais au final l'intérêt du document qui nous est présenté est à nos yeux assez limité. Formidable source de connaissance pour les candidats aux concours, il traite par grandes généralités de notre univers, mais n'explicite pas les moyens humains, notamment permettant de parvenir à nos ambitions ; c'est la limite de l'exercice que vous allez présenter.

Nous le précisons encore par rapport aux engagements du Ministre lors de l'audience qu'il a bien voulu nous accorder. Il nous a tracé des grandes lignes, dont nous avons compris, mais peut-être mal, que certains des sujets seraient traités avant l'été, or si mon calendrier est exact, l'été est à nos portes. Alors ou en est-on ?

Enfin, nous profitons aussi du temps de cette liminaire pour vous rappeler ceci : nous disposons d'instances de dialogue social nationales qui fonctionnent peu ou prou ; au niveau local, nous avons clairement un problème, répétitif, et que nous vous signalons à nouveau à vous responsables nationaux : le dialogue social pour ce qui concerne les décisions nationales, doit d'abord être traitées par vos services, puis par les directions départementales ; en rendant certaines réunions concomitantes, voire en anticipant des conclusions que nous n'avons pas débattues en centrale, les directeurs locaux créent des situations d'agacement, voire de conflits qui ne sont pas de nature à apaiser nos relations.

Que ce qui relève du local, ils en aient la maîtrise déléguée, nous sommes d'accord ; qu'ils s'emparent du national abruptement, nous n'y souscrivons pas.

Mais comme Paris ne s'est pas fait un jour, sans doute est-ce là encore le prix à payer d'une marche accélérée par le temps et le politique vers la fusion achevée des deux anciennes administrations au 1^{er} janvier 2012.

François BOS

Représentant titulaire pour la CFTC Finances Publiques.